



Le Conseil de Crèche

Le conseil de crèche a pour objectifs de faciliter le dialogue entre parents et professionnels, de favoriser la participation des parents à la vie des différentes structures en les informant sur l'organisation et la vie quotidienne, l'évolution des prix, les projets de travaux, sorties et fêtes... et mieux connaître les besoins des familles.

Le Conseil de Crèche comprend :

- un représentant de la municipalité (adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance)
- des délégués de parents des différents accueils petite enfance
- des assistantes maternelles
- les responsables des structures
- les membres du personnel
- la coordinatrice

Le Conseil de crèche se réunit deux fois par an où il aborde différents thèmes comme par exemple l'alimentation dans les structures.

Contact

Secrétariat Enfance - Petite enfance

Hôtel de Ville

1 place du Cœur Battant

Tél. : 01 34 24 53 48